



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



31^{ème} réunion du Comité permanent

Bonn, 28-29 septembre 2006

CMS/StC31/11

Point 9.a de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS

La Conférence des Parties de la CMS a adopté en novembre 2005 la résolution 8.11 sur « la Coopération avec d'autres Conventions ». La résolution a réitéré l'importance d'activités et de synergies conjointes avec d'autres conventions en relation avec la biodiversité dans l'accomplissement de l'objectif 2010 sur la biodiversité. Cette note procure un bref aperçu général du progrès réalisé dans la mise en oeuvre de la dite résolution par le Secrétariat, depuis la CdP.

1. Le rôle du Secrétariat de la CMS dans le Groupe de Liaison sur la Biodiversité (BLG)

Les réunions du BLG sont accueillies à tour de rôle par les 5 membres de l'Accord Multilatéral Pertinent sur l'Environnement (MEA). Le Secrétariat de la CMS a accueilli la quatrième réunion du BLG en Octobre 2005. Les résultats de cette réunion ainsi qu'un document commun relatif aux options visant à l'amélioration de la coopération ont été présentés et fait l'objet de débats lors de la CdP de la CMS (PNUE/CMS/Conf.8.15). En tant que suivi du BLG-4, Le secrétariat de la CMS a convenu de l'organisation d'une exposition conjointe et d'une activité d'accompagnement relatives au travail accompli par le BLG au nom du groupe lors de la CdP de la CBD qui s'est déroulé au Brésil en Mars dernier. Néanmoins, et en raison du manque d'intérêt et engagement des autres membres du groupe, les deux événements ont été annulés. Un rapport commun du BLG relatif aux activités des cinq Conventions a été assemblé et présenté par CITES en tant que document officiel de la 11^{ème} session de la Conférence Ministérielle Africaine sur L'Environnement, à Brazzaville en Mai dernier, et qui a compté avec la présence du Secrétaire exécutif de la CMS.

La cinquième réunion du Groupe de Liaison sur la Biodiversité se tiendra dans les locaux du siège de la Convention de Ramsar à Gland le 14 Septembre prochain et un représentant du Secrétariat de la CMS y assistera. Il est attendu que la réunion redonne vie aux activités du groupe et au suivi des résultats de la quatrième réunion. La CMS recherchera des clarifications concernant l'avenir du BLG, après la création par la CBD d'un plus ample groupe de travail de partenariat sur la biodiversité, incluant d'autres organisations telles que le PNUE et le UICN, qui est aussi tenu d'organiser sa première réunion à Gland le 15 Septembre prochain (Cf. section 4 ci-dessous). Le Secrétariat fournira des arguments en faveur de la fusion ou l'étroite intégration des deux organismes afin d'économiser des ressources.

Le Secrétariat fournira un rapport oral au comité relatif aux résultats de la réunion.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires

2. Les Modules axés sur les enjeux rencontrés pour une mise en oeuvre cohérente des conventions sur la biodiversité

Le secrétariat de la CMS fait partie du groupe directeur du projet du PNUE. Un représentant de la CMS a assisté à la 2^{ème} réunion du Comité directeur pour les Modules axés sur les enjeux rencontrés, qui a eu lieu à Genève les 1^{er} et 2 juin dernier, et a appelé l'assemblée à revoir le progrès réalisé jusqu'à présent et à débattre de démarches à venir pour le développement du projet. Ce groupe a examiné les recommandations de la révision mutuelle pour l'amélioration du système entrepris via e-mail dans les mois précédents. La CMS a pris part à cette révision mutuelle et a émis des commentaires et des suggestions. Le groupe a aussi débattu, de manière détaillée, des propositions faites lors d'ateliers régionaux précédents. Les délégués de nombreux pays ont aussi fait part de leurs opinions sur la manière dont le système pourrait être utilisé afin de faciliter une mise en oeuvre cohérente de la MEA à l'échelle nationale.

En réponse aux suggestions reçues lors de la réunion, il est attendu qu'un certain nombre de changements et d'améliorations surviennent sur le système actuel. Le représentant du PNUE a notamment suggéré que le projet puisse être intégré dans un plus ample projet pour une meilleure gestion de l'information au sein des Conventions.

3. L'harmonisation de la réédition de comptes au sein de la famille du PNUE-CMS et entre les Conventions pertinentes

Lors de la dernière réunion qui a eu lieu en Octobre 2005, le groupe a favorablement accueilli la mise à jour des pages web communes du BLG. Le groupe a convenu d'étudier la faisabilité de création d'un portail web commun afin de faciliter l'accès aux rapports nationaux aux cinq conventions relatives à la biodiversité. Il a été convenu que la CBD se charge de cela avec l'aide des autres conventions. L'objectif de cette initiative est de faciliter la mise en oeuvre et de donner un nouvel élan à l'harmonisation de la réédition de comptes à l'échelle nationale. Etant donné qu'un petit progrès a été noté dans ce domaine depuis le BLG-4, le Secrétariat de la CMS sollicitera que la prochaine réunion du BLG fasse de ceci une tâche prioritaire pour l'année 2006-2007.

La Division des Conventions relatives à l'Environnement du DEC a organisé un atelier de travail du 13 au 16 juin dernier à Cambridge afin de débattre du thème suivant : « gestion des connaissances pour les Accords Multilatéraux Pertinents sur l'Environnement (MEA) et l'harmonisation des réédition de comptes ». Lors de cette réunion, la possibilité d'intégration du projet de Modules axés sur les enjeux rencontrés dans une gestion plus ample des connaissances pour les MEA a aussi été débattue. La réunion a de même examiné les possibilités d'introduction de la gestion d'information et différentes autres options, y compris les articles on-line, dans le but de faciliter la réédition de comptes. De plus amples informations relatives à cette question se trouvent dans le document CMS/StC/10 sur les rapports nationaux. Le Secrétariat de la CMS accueille favorablement le rôle revitalisant joué par le PNUE/DEC (Division des Conventions relatives à l'Environnement) dans la promotion des synergies et la coopération entre les MEA.

4. L'élaboration d'un Partenariat Mondial pour la Biodiversité

La décision VII/26 de la CBD a sollicité que le Secrétaire exécutif de la CBD, en étroite collaboration avec les conventions, organisations et organes pertinents, examine les possibles options pour l'élaboration d'un cadre flexible entre les acteurs pertinents, tel qu'un « partenariat mondial sur la biodiversité », dans le but d'améliorer la mise en oeuvre à travers une meilleure coopération et d'exposer à la 8^{ème} réunion CdP de la CBD les options de développement ultérieur.

A titre de sous-ensemble du partenariat mondial, et afin d'entamer la collaboration au sein des organisations principales sur la biodiversité, la CBD a invité les agences concernées à intégrer la tête des équipes de travail spéciales en support à l'accomplissement de l'objectif 2010 relatif à la Biodiversité. Le document pour la création de l'équipe spéciale de travail a été signé par le PNUE, le CNUCED, la CBD, Ramsar, MS, le FME, l'IIRP, l'UICN lors de la 8^{ème} réunion de la CdP de la CDB en Mars dernier. Le représentant du Secrétariat de la CMS qui a assisté à la CdP de la CDB a signé le document au nom du Secrétaire exécutif de la CMS.

La première réunion de l'équipe spéciale de travail aura lieu à Gland, en Suisse le 15 Septembre prochain. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat de la CMS a reçu l'ordre du jour commenté de la réunion (document PNUE/CDB/TF. HOA/1/Add.1). Selon ce document, la réunion fournira un aperçu général des activités des groupes pour l'accomplissement de l'objectif 2010, en mettant l'accent sur les développements positifs ainsi que les obstacles rencontrés dans l'aide apporté aux pays et aux parties prenantes dans l'accomplissement de l'objectif. Dans cette perspective le Fond d'Affectation Spéciale devra élaborer une liste d'opportunités et d'options afin d'améliorer l'impact des activités de chaque agence dans la promotion et l'aide à l'accomplissement de l'objectif. La réunion débatera aussi du modus operandi et des fonctions de l'équipe spéciale de travail et décidera l'élaboration d'un programme de travail triennal. Des éléments du programme de travail identifiés antérieurement à la tenue de la réunion (compris dans le document PNUE/ CDB/TF.HOA/1/2) sont basés, au sens large du terme, sur des activités déjà approuvées par les organismes gouvernants respectifs des agences individuelles.

5. Autres activités de coopération

Le Secrétariat de la CMS fournira un aperçu général relatif à d'autres activités de coopération au Comité Permanent dans la présentation orale du rapport du Secrétariat.

A la lumière de ses développements, le Comité Permanent espère :

- a) Solliciter le Secrétariat de continuer la liaison avec d'autres Conventions, d'avancer dans son travail d'accomplissement de l'objectif 2010.**
- b) Solliciter le Secrétariat, en attente de financements volontaires, d'avancer dans son travail d'harmonisation de réédition de comptes on-line comme un domaine de priorité, ainsi que des rapports relatifs aux objectifs de la prochaine réunion de la CdP.**
- c) Accueillir favorablement le rôle croissant du PNUE dans l'avancement du travail des institutions, à travers l'organisation des réunions ad-hoc et le support direct des projets de financement.**